



CERTIFICAT D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Notice pour faire une demande de CIP

Le *Certificat d'Identité Professionnelle* doit être correctement complété et annexé des pièces obligatoires suivantes :

- Photocopie pièce identité ;
- Photocopie inscription Répertoire de Métiers ou Registre du Commerce (extrait KBis) ;
- Attestation de régularité fiscale : formulaire n° 3666 ;
- Attestations sociales :
 - Entreprise sans salarié : attestation SSI.
 - Entreprise avec salarié : attestations URSSAF, SSI, PRO BTP, CCPB, ASSEDIC.
- Attestations d'assurance de responsabilité civile générale et décennale.
- Chèque du montant des frais de dossier, à l'ordre de la CAPEB Aube.

Les frais de dossier s'élèvent à :

Appellations demandées	Adhérent CAPEB	Non Adhérent CAPEB
CIP seul	20 €	100 €
CIP Patrimoine (obligation de formation préalable)	50 €	100 €
CIP Fumisterie (obligation de formation préalable)	30 €	100 €

Selon les éléments transmis, les autres pièces à fournir sont indiquées en bas de page 4 du dossier CIP.

Nous vous rappelons que le CIP a les mêmes validités et reconnaissance que tous les autres certificats de qualification (QUALIBAT, QUALIFELEC,...) pour les références dans les marchés publics.

Le service Qualifications reste à votre entière disposition pour vous aider dans la constitution de ce dossier de demande.

Contacter Annabelle RODRIGUEZ

Tél : 03.25.76.27.80

Mail : qualification@capeb10.fr

Chambre syndicale des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Aube

14 rue Amédée Bollée – 10600 BARBEREY ST SULPICE –Tél. : 03 25 76 27 80

Email : accueil@capeb10.fr - Fax : 03 25 76 27 89 – <http://10.capeb.fr>

Courriel : capeb.aube@wanadoo.fr - Site : <http://10.capeb.fr>